



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juin 2025



Délibération n° 2025/33

OBJET : Approbation délégation de pouvoir au Directeur Général pour voter le lancement de l'augmentation de Capital Métropolys

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-7°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la prise de participation de l'EPF de la Vendée dans la foncière « Métropolys » (SAS Foncière Métropolys) approuvée par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2020/55 du 19 novembre 2020,

Vu le souhait d'un lancement de l'augmentation de capital de la foncière Métropolys,

Vu le projet de pacte d'associé modifié

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le projet de pacte d'associé modifié ;
- AUTORISE le lancement de l'augmentation de capital Métropolys sous condition de l'approbation du pacte d'associé ;
- DONNE POUVOIR au Directeur Général pour voter le lancement de l'augmentation de capital Métropolys et valider le projet de pacte d'associé lors d'une prochaine assemblée générale de Métropolys;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de ce lancement et du pacte d'associé ;
- MANDATE le Directeur Général de rendre compte au conseil d'administration de l'usage de cette délégation.

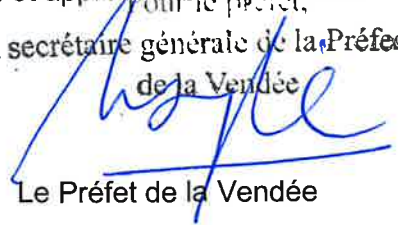
Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025

la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée



Le Préfet de la Vendée

Nadia SEGHER